

DIJON Championnat de France des Circuits

Date: 14 septembre 2024

Sujet/Subject : DECISION N°1
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A To : Code Racing Development

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du commissaire technique, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Vincent Beltoise

N° & Pilote / No. & Driver : #38

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 14 septembre 2024 à 13h45

Séance / Session : Qualifications 1 et 2

Faits / Fact : Non conformité technique

Infraction / Infringement : Violation de l'article 25.13

Décision / Decision : Annulation de tous les temps des qualifications 1 et 2. Départ en fond de grille pour la course 1 et 2.

Raison de la décision / Reason : La voiture #38 a été contrôlée non conforme après les séances de qualifications 1 et 2. Le team a tenu compte des modifications à faire et remet en conformité la voiture pour les courses.

Reçu par le concurrent (nom) : <i>Received by the competitor (name)</i>	Date: <u>14.9.1</u>
Signature : 	Heure (Time): <u>14 h 03</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

M. PASCOUAT Ren 
Pr sident / Chairman
Lic. 14181 FFSA



M. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA



Mme LE TURDU Maryvonne
Membre
Lic. 188197 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronom treur, Secr taire du Meeting, Presse, Affichage

Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press, Affichage, Official Notice Board

